

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

Entrée en vigueur du règlement
2013-03 modifiant le règlement
de permis et certificats 2000-11

Conformément aux articles 124 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors d'une séance tenue le 6 mai 2013, le conseil de la municipalité du Canton de Hatley a adopté le projet de règlement n° 2013-03 modifiant le règlement de permis et certificats n° 2000-11. La MRC Memphrémagog a émis un certificat de conformité le 4 juin 2013.

L'objet du règlement est de soumettre l'aménagement d'un étang ou lac artificiel au règlement de permis et certificats.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi. Toute personne peut consulter le règlement au bureau de la municipalité durant les heures normales d'ouverture.

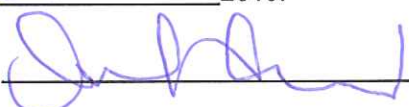
Donné à North Hatley, 19 juin 2013



Liane Breton
Directrice générale

Je, soussigné, Paul Conway, adjoint à la direction de la municipalité du Canton de Hatley, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil le 19 juin 2013 entre 9 et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 19 juin 2013.

Signature : 

Publication dans un journal (s'il y a lieu) : oui non

Journal : Reflète du lac Date : 19 juin 2013